

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE : 4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE
OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

- Total : 56** L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le douze décembre, s'est assemblé au théâtre Donald Cardwell, 1 avenue de Villiers à Draveil (91210) sous la Présidence de Olivier CLODONG
- Présents : 38** Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Eric BASSET ; Faten BENAHMED ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; Benjamin DONEKOGLU ; Christian FERRIER ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Colette KOEBERLE ; Nicole LAMOTH ; Klerwi LANDRAU ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Valérie RAGOT ; Laurent ROUSSET
- Représentés : 15** Monique BAILLOT représentée par Faten BENAHMED ; Thierry BATTESTI représenté par Régis PHILIPPE ; Gaëlle BOUGEROL représentée Gilles CARBONNET ; Sylvie DONCARLI représentée par Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Eric ADAM ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Fabrice GAUDUFFE ; Annie FONTGARNAND représentée par Michaël DAMIATI ; Bruno GALLIER représentée par Valérie RAGOT ; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON ; Richard PRIVAT représenté par Faten HIDRI ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représenté Nicole LAMOTH ; Aly SALL représenté par Christian FERRIER ; Fouad SARI représenté par Joël GRUERE ;
- Absents : 3** Gabin ABENA ; François DUROVRA Y ; Sandrine LAMIRE

2024-090

SECRETAIRE DE SEANCE
Gilles CARBONNET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication : 23/12/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

DELIBERATION

2024-090	MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE
----------	---

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n°2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU l'avis émis par le Comité Social Territorial en sa séance du 9 décembre 2024,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des grades et emplois afin de prendre en compte les mouvements de personnels, les mécanismes statutaires de déroulement de carrière et les besoins de continuité des services,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,
4 voix s'abstenant (C. CIEPLINSKI, E. BASSET, C. CARRERE, F. GUIGNARD)

Article 1^{er} : APPROUVE, au titre des avancements de grades de l'année 2024, les transformations suivantes :

- Transformation d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- Transformation de cinq postes d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet en cinq postes d'adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à temps complet,
- Transformation d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet 16/16^{ème} en un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet 16/16^{ème},
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet 20/20^{ème} en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet 20/20^{ème},
- Transformation d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet en un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal 2^{ème} classe à temps complet,
- Transformation de deux postes d'adjoints du patrimoine, respectivement à temps complet et à temps non complet 12.25/35^{ème} en deux postes d'adjoints du patrimoine principaux de 2^{ème} classe, respectivement à temps complet et à temps non complet 12.25/35^{ème}

- Transformation de deux postes d'opérateurs des activités physiques et sportives à temps complet en deux postes d'opérateurs des activités physiques et sportives qualifiés à temps complet,

Article 2 : APPROUVE, au titre des mobilités externes, les transformations de postes suivantes :

- Transformation d'un poste d'attaché territorial à temps complet en un poste de rédacteur territorial à temps complet pour l'exercice des fonctions de chef de projet Santé au sein du service politique de la ville et développement social,
- Transformation d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet 16/16^{ème} en un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet 16/16^{ème} sur la discipline piano,
- Transformation d'un poste de rédacteur territorial à temps complet en un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour l'exercice des fonctions de gestionnaire comptable à la Direction des Finances,
- Transformation d'un poste de technicien territorial à temps complet en un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet, pour l'exercice des fonctions de coordinateur de la régie technique des conservatoires (CRD du Val d'Yerres),
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 2^{ème} classe à temps non complet 13.5/20^{ème} en un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet 11.5/20^{ème}, sur la discipline formation musicale,
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet 20/20^{ème} en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 18/20^{ème}, sur la discipline guitare classique,
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour l'exercice des fonctions de gestionnaire comptable à la Direction des Finances,

Article 3 : APPROUVE, au titre des besoins de continuité des services (stabilisation des organisations, renforcement des équipes), les transformations et les créations de postes suivantes :

- Transformation d'un emploi de référent communication et numérique du réseau des médiathèques à temps complet.
Il convient de prévoir que ce poste est susceptible d'être occupé par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L.332-8 2° du CGFP (ancien article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).
Le niveau de rémunération du poste est déterminé en référence au cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine.
- Transformation d'un emploi de chargé de communication numérique à temps complet au sein du service Communication.
Il convient de prévoir que ce poste est susceptible d'être occupé par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L.332-8 2° du CGFP (ancien article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).
Le niveau de rémunération du poste est déterminé en référence au cadre d'emplois des attachés (ou des rédacteurs très confirmés).
- Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet pour l'exercice des fonctions de chargé de la commande publique, pour venir renforcer l'équipe en charge de ce secteur au sein de la Direction Affaires Générales et Commande Publique,
Compte tenu de la technicité des missions et selon le profil du ou de la candidate retenu(e), le pourvoi de ce poste sera ouvert aux contrats établis sur le fondement de l'article L.332-8 2° du CGFP (ancien article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet 5.5/20^{ème} pour la discipline chant variétés au CRC de Vigneux,

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 091-200058477-20241223-DCC2024_090-DE



Article 4 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,

#signature#